

# TREMPLIN DU CHIEN A PLUMES ! FESTIVAL

## EDITION 2026

### - MODALITÉS ET RÈGLEMENT DE PARTICIPATION -

*V1 – MAJ le 29/01/2026*

#### **PRESENTATION**

L'Association Le Chien à Plumes, organise annuellement son tremplin régional, dispositif de repérage et de mise en lumière des groupes émergents du Grand-Est. Il est étendu cette année également à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Sont éligibles les artistes ou groupes ressortissants de la Région Grand-Est et de la Région Bourgogne-Franche-Comté exclusivement (départements 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, et départements 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90)

Les dossiers de candidatures sont ouverts du **01<sup>er</sup> février 2026 au 28 février 2026**

3 lauréats seront sélectionnés pour participer au **Chien à Plumes ! Festival** et intégrer la programmation le **week-end des 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août 2026**.

Le 1<sup>er</sup> lauréat en tête du classement se verra attribuer un cachet de **1200 €**, et la possibilité d'effectuer une **résidence/répétition sur 2 jours à La Niche du Chien à Plumes** avec mise à disposition de la salle, de son système de diffusion et d'un technicien d'accueil son.

Le second lauréat se verra attribuer un cachet de 800 €

Le troisième lauréat se verra attribuer un cachet de 600 €

Le jury\* sera composé de membres des équipes de l'Association Le Chien à Plumes et de professionnels appartenant au réseau du secteur culturel et musical (programmateur.ice.s, enseignant.e.s, musicien.ne.s, partenaires de l'événement, etc...)

Le calendrier indicatif\* des écoutes et sélections :

Ouverture des candidatures le 01<sup>er</sup> février 2026 (sem. 5)

Fermeture des candidatures le 28 février 2026 (sem. 9)

Pré-sélections/écoutes jury et classement de 10 projets pré-sélectionnés : du 02 mars au 31 mars 2026 (sem. 10 à 14)

Sélection et annonce des 3 lauréats autour du 04 avril 2026 (~sem. 14/15)

Prestation de chaque lauréat sur l'une des scènes du festival : accueil 1 journée sur le week-end des 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août 2026 - La date et l'horaire de jeu lors du festival sera déterminée pour chacun des lauréats en fonction de la programmation

\*L'Association Le Chien à Plumes et l'organisation se réservent le droit de modifier le règlement du tremplin, ainsi que certaines dates ou détails organisationnels selon impératifs, imprévus, ou tout élément jugé pertinent pour le bon déroulement du tremplin.

#### **ÉLIGIBILITÉ**

- Tous les groupes ou artistes, musicien.ne.s, interprètes, compositeur.ice.s émergent.e.s
- Ouvert à toutes esthétiques musicales, œuvrant dans le champ des musiques actuelles

- Votre projet musical doit comporter une majorité de compositions originales (pas de groupes de reprises)
- Votre projet musical existe depuis moins de 6 ans sous cette forme
- Votre projet musical est émergent/en voie de professionnalisation mais vous ne devez pas être liés contractuellement à un label
- Au moins un membre du groupe réside en Région Grand-Est ou en Région Bourgogne-Franche-Comté (départements 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, et départements 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90)
- Au moins un membre du groupe doit être majeur

## CONDITIONS ET ENGAGEMENTS POUR PARTICIPER

- Correspondre à l'intégralité des critères d'éligibilité
- Remplir dûment le formulaire d'inscription et fournir les pièces demandées dans le délai imparti. Toute candidature incomplète ou hors délai ne sera pas étudiée
- Être disponible sur le week-end du festival les **vendredi 31 juillet, samedi 1er et dimanche 2 août 2026**
- Pouvoir vous rendre par vos propres moyens sur le site (Villegusien le Lac, 52)
- Disposer de vos propres instruments (backline)
- Avoir un set de jeu en live de 45 minutes minimum

## MODALITÉS D'INSCRIPTION & PIÈCES A FOURNIR

**Formulaire d'inscription à remplir via ce lien :**

<https://forms.gle/6qPpfnKmp2EiV5HK9>

**Attention : Vous avez jusqu'au samedi 28 février 2026 23h59 pour participer**

**Votre candidature est validée** lorsque vous atteignez la dernière étape de l'inscription et qu'un **email de confirmation** vous a été envoyé (délai de réponse pouvant prendre quelques jours)

**Pièces suivantes à joindre**, par e-mail, ayant pour objet « **NOM DU GROUPE/ARTISTE – Inscription Tremplin 2026** » à [tremplin@chienaplumes.fr](mailto:tremplin@chienaplumes.fr)

(Si envoi nécessaire en plusieurs mails, merci de numéroter vos mails (ex : « **NOM DU GROUPE/ARTISTE – Inscription Tremplin 2026 – Mail 1/2** » )

- **Une biographie** : (formats acceptés : doc, rtf, pdf – poids maxi : 2mo)
- **Une photo promo de bonne qualité** : (formats acceptés : jpg, gif, png, bmp – poids maxi : 8mo)
- **Une fiche technique et un plan de scène** : (formats acceptés : jpg, gif, png, bmp, doc, docx , rtf, pdf – poids maxi : 8mo) – Une fiche technique doit présenter et détailler les différents instruments / besoins micro et un schéma de l'organisation du groupe/de l'artiste sur scène à minima.
- **3 titres en écoute** : liens vers plateformes, ou fichiers (format accepté : MP3 – Encodage 44,1 khertz – Poids maxi par titre : 10 mo)
- **Un lien vers une vidéo live** ou un clip : YouTube, Dailymotion...
- **Un justificatif de domicile** attestant de votre résidence en Grand-Est ou en Bourgogne-Franche-Comté

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Lots

- Le 1<sup>er</sup> lauréat sélectionné se verra attribuer la somme de 1200 € pour sa prestation sur le festival, ainsi qu'une résidence de 2 jours à La Niche du Chien à Plumes.
- Le 2<sup>nd</sup> lauréat sélectionné se verra attribuer la somme de 800 € pour sa prestation sur le festival

- Le 3<sup>ème</sup> lauréat sélectionné se verra attribuer la somme de 600 € pour sa prestation sur le festival
- Un accueil/hébergement possible lors du passage au festival sera à déterminer pour chacun des lauréats en fonction de leur situation géographique et des besoins.

#### ***Festival***

- Les équipes d'organisation du Festival du Chien à Plumes reviendront vers les 3 lauréats sélectionnés pour l'organisation contractuelle et modalités techniques / d'accueil.
- Vous devrez prévoir d'apporter vos instruments et votre matériel pour besoins spécifiques.
- Une équipe technique professionnelle sera déployée pour le déroulement des concerts. Vous avez la possibilité de venir avec des technicien.ne.s de votre équipe, mais ils/elles devront s'adapter aux installations existantes et seront soumis.es aux recommandations de l'équipe technique responsable sur place.

#### ***Résidence / Répétition***

- Les équipes de La Niche du Chien à Plumes traiteront directement avec le 1<sup>er</sup> lauréat pour les modalités de mise à disposition de la salle, et la période propice en fonction de son besoin.
  - La mise à disposition comprend : le plateau monté, le système de diffusion, console façade et console lumière, un plan de feux standard. Le groupe réalise ensuite en autonomie son installation et effectue ses répétitions avec son propre backline et équipement complémentaire spécifique. Un technicien son d'accueil sera disponible pour la prise en mains du matériel et l'accompagnement en cas de besoin.
- 

#### ***Contacts :***

Pour toute question ou renseignement complémentaire, écrivez à [tremplin@chienaplumes.fr](mailto:tremplin@chienaplumes.fr)

Association Le Chien à Plumes  
Écluse n°13  
52190 DOMMARIEN